

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 19 novembre 2021

DÉLIBÉRATION N° **CD-2021/11/19-5/01****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20211119-lmc10000022863-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 25/11/2021

Réception Préfet : 25/11/2021

Publication RAAD : 25/11/2021

Commission n° 5 – Environnement
Rapporteur : RUCHETON Béatrice

Commission n° 7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale
Rapporteur : LUCZAK Daisy

OBJET : Création d'un fonds d'indemnisation des collectivités victimes d'intempéries exceptionnelles.

Les conséquences du réchauffement climatique entraînent une intensification des phénomènes météorologiques extrêmes. Le Département souhaite, conformément à ses engagements pris dans le cadre du Plan Départemental de l'Eau, accompagner d'avantage les acteurs du territoire pour lutter et s'adapter face à ces événements. Les collectivités, maîtres d'ouvrage GeMAPI, de la gestion des eaux pluviales urbaines, de la gestion des eaux de ruissèlement et du domaine public, se retrouvent parfois démunies face à l'ampleur des événements et des actions à entreprendre pour rendre leur territoire plus résilient. Ainsi, le Département se propose d'une part d'intensifier l'accompagnement technique réalisé par ses services d'ingénierie, et d'autre part, de créer un fond d'indemnisation à destination des collectivités victimes de ces intempéries exceptionnelles.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/06 en date du 9 juin 2017 relative au vote du 3^{ème} Plan Départemental de l'Eau 2017-2021,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/14 en date du 15 novembre 2019 relative à la prorogation du Plan Départemental de l'eau jusqu'en 2024,

VU les délibérations du Conseil départemental n° 1/03 et 7/01 en date du 17 décembre 2020, n° 7/04 en date du 28 mai 2021 et n° 7/01 en date du 19 novembre relatives au budget du Département,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : de créer le fonds d'indemnisation à destination des collectivités victimes d'intempérie et déclarées en catastrophe naturelle par arrêté préfectoral pour les accompagner financièrement dans la remise en état des biens non assurables prioritaires pour la sécurité des populations tels qu'ils sont définies dans l'article R. 1613-4 du CGCT.

Article 2 : d'approuver le règlement d'intervention pour les inondations de l'année 2021 tel que joint en annexe de la présente délibération.

Article 3 : de créer une nouvelle opération dans la section fonctionnement du budget 2021, action « Cours d'eau », opération « Aides aux communes victimes d'inondations (AE21) ».

Article 4 : d'autoriser de prélever les crédits sur l'enveloppe inscrite sous l'action « Cours d'eau », opération « Aides aux communes victimes d'inondations (AE21) ».

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU
M. Éric BAREILLE
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Majdoline BOURGEOIS – EL ABIDI
M. Thierry CERRI
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Sophie DELOISY
M. Smaïl DJEBARA
M. Yann DUBOSC
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI
Mme Isoline GARREAU
M. Laurent GAUTIER
Mme Anne GBIORCZYK
Mme Julie GOBERT qui a donné pouvoir à Mme Virginie THOBOR
M. Pascal GOUHOURY
M. Anthony GRATACOS
M. Michel JOZON
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX qui a donné pouvoir à M. Jean-François PARIGI
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER qui a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT

M. Ugo PEZZETTA
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
Mme Claudine THOMAS qui a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne